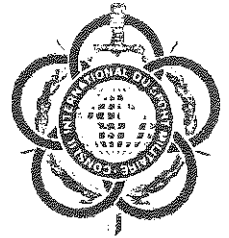


International Symposium on *Sport for all !*



POLITIQUE SPORTIVE MILITAIRE EN REGARD DES MOTIVATIONS

Col Dr J-CI AUMOINE(France)

Mots clefs : entraînement physique, sport, motivation, doctrine, directive.

RESUME

La pratique de l'entraînement physique militaire et sportif (EPMS) dans les armées françaises est gérée par une réglementation de portée générale qui comporte une doctrine interarmées, une directive ministérielle et une directive propre à chaque armée.

Globalement, ces textes assignent des objectifs à l'EPMS, édictent une méthode et une programmation, définissent des modalités particulières d'exécution, justifient la compétition et mettent en oeuvre des procédures de contrôle.

Cette politique montre qu'elle satisfait généralement aux exigences de trois aspects fondamentaux de la motivation : besoin de compétence et d'autodétermination, besoin de stimulation et besoin d'affiliation. Par ailleurs, elle sollicite davantage la motivation extrinsèque que la "motivation intrinsèque".

Mais, il apparaît que certains effets générés par un texte sont, soit réduits, soit amplifiés par les autres.

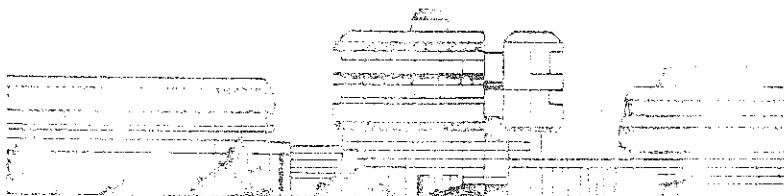
Un effort devrait à l'avenir être consenti pour gommer ces prescriptions parfois contradictoires, en instaurant davantage de concertation entre les différents échelons responsables de la politique.

Le souci systématique d'augmenter la "motivation intrinsèque" des individus aurait des incidences certaines sur la promotion du sport.

INTRODUCTION

La pratique de l'entraînement physique militaire et sportif (EPMS) dans les armées françaises est régie par une réglementation de portée générale qui comprend une doctrine interarmées, une directive ministérielle et une ou plusieurs directives propres à chaque armée.

Globalement, ces textes assignent des objectifs à l'entraînement physique ainsi que des méthodes et des prescriptions particulières pour y parvenir.



**Warendorf - Germany
22 - 28 September 1996**

On peut supposer que le seul fait d'être soldat devrait entraîner une adhésion sans conditions à la pratique de l'EPMS, quelles qu'en soient les modalités d'exécution, car l'idée qui consiste à croire qu'un militaire doit révéler une parfaite condition physique pour accomplir sa mission est communément admise.

En fait, les comptes rendus relatifs à la pratique du sport démontrent que l'entraînement physique peut varier en quantité comme en qualité selon les unités, qu'elles appartiennent aux forces de mêlées ou non. Ce qui pourrait suggérer que l'appartenance à une armée n'induit pas forcément un consentement sans réserve pour la pratique de l'EPMS.

Il paraît donc intéressant d'analyser finement les différents paramètres définissant une politique sportive militaire, en l'occurrence la politique des armées françaises, en regard des motivations que l'entraînement physique est susceptible de susciter chez les individus. Cette étude pourra retenir l'attention de tous ceux qui doivent réformer les méthodes pour la pratique de l'EPMS, en particulier ceux qui doivent réfléchir sur la réorganisation des armées, ce qui est le cas de la France, qui passe de la conscription à la professionnalisation.

Nous proposons donc, dans un premier temps, d'analyser les principaux facteurs qui nous paraissent, suite à l'observation de quelques théories, motiver les individus pour le début, la continuation et la cessation d'une activité, puis de les comparer, ensuite, avec les règles édictées dans la politique sportive militaire en nous interrogeant sur les éventuelles concordances ou discordances.

ANALYSE DES MOTIVATIONS

La motivation proprement dite se définit comme un processus responsable de déclenchement, de l'entretien et de la cessation d'un comportement.

Pour notre étude, nous examinerons les aspects fondamentaux de la motivation humaine, les processus de régulation cognitive qu'elles sous-tendent, l'évolution de la motivation en fonction de l'écart observé entre le niveau d'aspiration et la performance ainsi que celle de la performance en fonction de l'intensité de la motivation.

Nous remarquerons, enfin, l'incidence du type de motivation sur la réalisation des tâches.

ASPECTS FONDAMENTAUX

Les aspects fondamentaux de la motivation humaine relèvent :

- du besoin de se sentir compétent et autodéterminé,
- du besoin de stimulation,
- du besoin de contacts sociaux.

Compétence et autodétermination

Les conduites humaines sont motivées par une disposition, un sentiment profond dénommé, selon les théories, estime de soi, sentiment de compétence, habileté perçue, compétence perçue ... Cette notion désigne l'intensité des sentiments positifs qu'un individu éprouve à l'égard de sa propre personne. Une tâche, qui permet au sportif lorsqu'il la réalise de se sentir habile et compétent est motivante pour lui.

Ainsi, les trois facteurs : recherche d'un développement personnel, recherche du succès et recherche d'un corps en parfaite forme physique, relatifs au progrès, à l'habileté perçue et à l'amélioration des capacités, relèvent de cet aspect. Dans cette perspective, les sportifs abandonnent lorsqu'ils se sentent incompetents, malhabiles, inférieurs aux autres.

Besoin de stimulation, ludisme (1), hédonisme (2)

L'homme présente spontanément des conduites qui ont toutes pour conséquence de lui procurer des sensations et des informations de différentes natures ; autrement dit, il a besoin de stimulation et évite soigneusement les situations d'où ces stimulations sont absentes.

Les formes les plus élémentaires de cette recherche de stimulation sont les comportements d'exploration perceptive ou locomotrice, et les manipulations d'objets par lesquelles on se procure des informations sur ce qu'il y a de neuf, d'inédit dans une situation : découvrir tous les mouvements que l'on peut réaliser sur un trampoline, manipuler un ballon et jongler avec, etc. Les formes les plus complexes de ces conduites relèvent de la curiosité intellectuelle, de la recherche de sensations esthétiques, de plaisirs plus abstraits comme voir une belle démonstration de gymnastique ou assister à une bonne phase de jeu en rugby.

On sait, d'autre part, que l'homme est incapable de supporter plus de quelques heures des situations dans lesquelles il est privé de sensations et de mouvements.

Ce besoin fondamental de traiter de l'information et de dépenser de l'énergie est à l'origine de toutes les conduites de jeu et tous les actes "gratuits" que nous réalisons.

Selon DECI, ce besoin s'exprime même dans les activités "utiles" orientées vers un but, par l'intermédiaire du "sentiment d'autodétermination". Un individu est d'autant plus intéressé par une activité qu'elle lui permet de se sentir non contraint, libre de son choix ; a contrario, il abandonne cette activité lorsque les entraînements sont conduits de manière trop directive, lorsque les consignes de jeu sont trop étroites, etc.

Le besoin de contacts sociaux

Il existe chez l'homme un "besoin de contacts sociaux" ou "besoin d'affiliation" qui détermine également des comportements tels que la participation à une vie associative, l'établissement de relations amicales avec des voisins, des collègues ... et pousse certains individus à s'engager dans une pratique sportive.

(1) Ludisme : recherche systématique du jeu sous toutes ses formes.

(2) Hédonisme : recherche systématique du plaisir, de la satisfaction.

PROCESSUS DE REGULATION COGNITIVE DE LA MOTIVATION

Les trois groupes de besoins fondamentaux sont les racines des conduites des sportifs. Mais, entre comportements observables et besoins, s'interposent des processus de régulation cognitive de la motivation, c'est-à-dire des opérations mentales d'analyse des situations, de choix, de prise de décision permettant au sportif de planifier et d'évaluer ses actions.

Evaluation de l'action

Elle se fait à partir d'une 'identification du lieu de contrôle de l'action et par une recherche des causes responsables du résultat de l'action.

Le contrôle, en psychologie, désigne le fait qu'un événement, un comportement est toujours déterminé par quelque chose, quelqu'un.

- On distingue le contrôle externe (l'origine du choix n'est pas le fait du sportif) du contrôle interne (le choix est du fait du sportif).

Les performances s'accroissent avec l'augmentation de la motivation pour les tâches à dominante bioénergétique. Par contre, pour les tâches bioinformatives, l'optimisation des motivations varie en raison inverse de la difficulté : pour réussir il faut être très motivé dans une tâche facile, beaucoup moins pour une tâche difficile.

Explications

La motivation a deux composantes :

- une composante directionnelle qui oriente l'individu vers un objectif,
- une composante d'activation qui concerne l'intensité des comportements.

Ce niveau d'activation varie d'un minimum à un maximum lorsque l'homme passe du sommeil à la veille, à la veille attentive et à l'émotion. Pour le sportif, le niveau d'activation passe de la veille attentive à l'émotion la plus intense, lors d'une compétition.

- Quand l'individu est trop motivé, pour une tâche à dominante bioinformatives, il est très ému (peur, joie, colère), son activation est trop élevée, il disperse son attention et traite les informations sur un mode superficiel, anarchique et incontrôlé.
- Quand l'individu est très motivé, pour une tâche bioénergétique, il accepte plus facilement la douleur et la souffrance liées à une dépense énergétique importante.

Type de motivation et réalisation des tâches

Il faut distinguer la motivation intrinsèque de la motivation extrinsèque.

La motivation intrinsèque concerne la participation à une activité, en l'absence de sanctions et de récompenses.

La motivation extrinsèque concerne l'attitude des sportifs qui apprennent dans le but de soutenir la comparaison avec autrui (ils ne veulent pas apparaître inaptes ou malhabiles). Ces individus s'intéressent moins à leur travail, excepté si leurs efforts leur permettent de paraître meilleurs que les autres.

Ils se fixent des objectifs impossibles (on ne peut alors les blâmer d'échouer puisque c'est très difficile). On dit que ces sportifs "s'investissent sur soi-même".

Par contre, les individus "centrés sur la tâche" (motivation intrinsèque) apprennent beaucoup mieux et plus vite, sont plus intéressés, curieux et acceptent très facilement les tâches d'apprentissage et les contraintes qui y sont associées.

2. We wish to make use of our limited resources, where there is a clear and obvious need for our participation. The EU cooperation exists in order to take up challenges, which would or could otherwise not be dealt with. This is also the case when it comes to sports.

EUROPEAN PARLIAMENT: SPORT AS ONE OF THE KEY PRIORITIES

Also the European Parliament takes great interest in sports issues. Within the Parliament, there is an all-party group of parliamentarians, who are interested in sports. The Parliament has a **positive attitude towards the legal background of sports** in the Treaty of Maastricht. The opinion of European Parliament on the IGC is that sport must be included in the Treaty, in the context of education, training and employment policy, as well as cultural policy. "The Union should encourage in particular transnational initiatives, while respecting national identities", is written in the resolution adopted by the European Parliament on 13 March 1996. So, with its work, Parliament shows - both in the form of resolutions and budget allocations - that the interest in sports is not empty words.

REVISION OF THE MAASTRICHT TREATY:

THE DEBATE ABOUT THE ARTICLE OF SPORT CONTINUES

European sports representative bodies are almost unanimous that sport should be specifically mentioned in the Maastricht Treaty. By giving the sport the same status in EU law as for instance culture, the EU and its states would be compelled to take its interests more into consideration. It is no coincidence that for instance environmental policy has taken a new dynamism after being included in the Treaty. But this is a matter of governments. It is not the Commission which calls the tune.

Sports can also be protected by the EU's principle of subsidiarity. This ensures that "Brussels" does not take action, when the job is best done at Member State or local level. This is best defined in the phrase that EU seeks to "do not more but better".

After months of debate the EU's Reflection Group of Foreign Ministers published its report at the end of last year, but sport was not mentioned specifically. However, among the Member State's governments, we see an increasing interest in strengthening the cooperation within sports. A good example was the meeting of European Sports Directors arranged by the German Presidency 1994 in order to discuss how to improve the cooperation. The meeting had a positive impact, and has been followed-up. The last meeting of Sports Directors, held in Rome on 20 April, 1996, called for a meeting of high level technical experts to discuss the matter.

WHY SHOULD SPORT BE INCLUDED INTO THE TREATY?

ENGSO ADOPTED THE VIENNA MEMORANDUM ON EU AND SPORT

At its meeting in Vienna, in September 1995, ENGSO, European Non-Governmental Sport Organisation, adopted a Memorandum on the European Union and Sport. The Vienna Memorandum summarises the main fields where ENGSO sees a need for EU action, taking into account the field of competence of the Union and the autonomy of self governing sports organisations.

EUROPEAN OLYMPIC COMMITTEE: ARTICLE FOR SPORT IS THE BEST OPTION

Also the EOC has considered that by having a separate article for sport, a framework of action could be achieved. According to the European Olympic Committee, the article will secure the

right of sport to be taken into account, when other EU policies and regulations are being determined. "It is also essential to ensure that the actions taken on sport have to be consulted with national governments and voluntary sports bodies on a national and European level".

STUDY ON THE EUROPEAN UNION AND SPORTS

The relationship between the Commission and the sports world has for many years been governed by the way European legislation affects sport. The Commission therefore took the initiative of commissioning a report to look not only at the impact of the legislation, but also to examine the positions and opinions of the world of sport. The result of this was the report "The impact of European Union Activities on Sport". The study was made in collaboration with the 18 directorates dealing with sport matters in the European Commission. Also the member states of the EU and especially the sport organisations have been deeply involved in the preparation of this report. The result is a very interesting and constructive description of the situation as of today. The report, which has been updated in October 1995, analyses key issues, such as:

- * Free movement of persons and services
- * Free movement of goods
- * Health and safety
- * Competition policy
- * Animals in sport
- * EU sources of funding of sport
- * Environmental policy
- * Taxation
- * The ECU and sport
- * Sports for people with disabilities

AND WHAT ABOUT THE FUTURE?

Developments are happening rapidly, also when it comes to EU activities within sports, from competition questions and free movement (i.e. Bosman case) to mutual recognition of diplomas. In some cases the mountainous organisation of the whole sports world is at stake. That is a demanding situation for all of us. It means that there will be **demands on the EU** to be open, active, cooperative and well-informed about developments in the sports world. And it means **demands on the sports world** to use its influence and to make use of the EU as an instrument in promoting the objectives for sports.

Hopefully we will see a further strengthening of the dialogue, the cooperation, the problem solving efforts and a continuation of the momentum created in recent years.

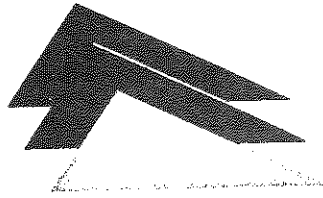
We wish to talk to anyone and everyone who represents sport at a European level. Our door is always open.

Mathieu L. HOEBERIGS
Head of Sport Sector
DG X
EU-Commission

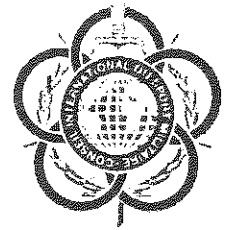
The address for EUROPA is <http://www.europa.eu.int>

Sport Info Europe
Sport Sector DGX
Rue de la Loi 200,
B-1049 Brussels

Tel.: +32 - 2-296 92 58
Fax: +32 - 2- 295 77 47



International Symposium on *Sport for all!*



Warendorf Declaration

Physical and sport activities constitute an important factor of stability, health and development of soldiers as well as civilians in the Armed Forces of the world. These activities promote close relationship between the Armed Forces of CISM member nations and also between Armed Forces and society.

The participants in the Warendorf Symposium agree that *Sport for All* is physical and/or sport activities, which are practised on a voluntary basis during and after working hours.

The participants in the CISM International Symposium declare on 27 September 1996 at the Bundeswehr Sports School (Warendorf), that Sport for All

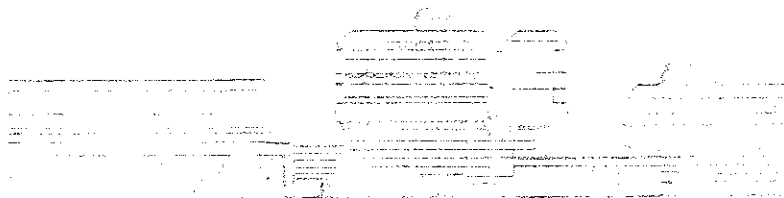
- *is directed towards building a basic foundation of physical and mental fitness, as well as improving and maintaining it through motivation,*
- *is an integral part of continuous education,*
- *is a socio-cultural phenomenon, which integrates individuals by means of communication and socialisation,*
- *is a good way to share physical and sport activities with families and friends,*
- *is an opportunity for all age groups to ensure health and well-being.*

Therefore Sport for All should be an undeniable right of every individual in the Armed Forces of the world, regardless of age, sex, race, religion, ethnic group, socio-economic status, rank and physical and mental ability.

We are convinced that the Armed Forces could play an important role, as promoters of community health and fitness. Therefore *Sport for All* should be included into the physical education programmes of the Armed Forces. For this purpose, cooperation should be established and fostered between military sports schools in particular.

The Armed Forces should also be integrated into the national as well as CISM into the international *Sport for All* movement.

Warendorf, 27 September 1996



**Warendorf - Germany
22 - 28 September 1996**